



NIF : 096206019213142

AVIS D'ATTRIBUTION PROVISOIRE

Conformément à Loi n° 23-12 du 5 août 2023 fixant les règles générales relatives aux marchés publics et en exécutions aux dispositions du décret Présidentiel N°15/247 du 16/09/2015, portant réglementation des marchés publics et suite à l'avis d'appel d'offre national ouvert avec exigence de capacités minimales relatif à La Réalisation d'une cantine scolaire au niveau l'école TAMANDJOUT « LARBI » SIDI BOUDRAHEM, N° : 07/2026 paru dans les quotidiens nationaux « المستقبل » du 04/05/2026 et « El Hayat El Arabiya » du 03/05/2026, ANEP N° :2616015719.

Le Président de l'Assemblée Populaire Communale de Bejaia informe l'ensemble des soumissionnaires ayant participé à l'avis d'appel d'offre ouvert avec exigence de capacités minimales, qu'après évaluation des offres le Marché est attribué provisoirement au soumissionnaire suivant :

Objet du Projet	Attribution	Montant du Marché	Délai	Note Technique /50	Critères d'attribution
	Nom ou Raison social				
« Réalisation d'une cantine scolaire au niveau l'école TAMANDJOUT « LARBI » SIDI BOUDRAHEM »	ETB TCE DIB SALIM	15 982 949,00 DA	03 Mois et 15 Jours	30	Offre pré qualifiée techniquement et moins disante financièrement

Conformément à Loi n° 23-12 du 5 août 2023 fixant les règles générales relatives aux marchés publics et en exécutions aux dispositions du décret Présidentiel N°15/247 du 16/09/2015, portant réglementation des marchés publics, tout soumissionnaire contestant le choix opéré par le service contractant peut introduire dans les **Dix (10) jours** qui suivent la première publication du présent avis d'attribution provisoire dans les quotidiens nationaux ou le BOMOP, auprès de **Monsieur le Président de la commission communale des Marchés, Sis rue si El Houes Bejaia.**

Conformément aux dispositions du décret Présidentiel N°15/247 du 16/09/2015, portant réglementation des marchés publics, tout soumissionnaire n'ayant pas été choisi par le service contractant, désirant prendre connaissance des résultats détaillés de l'évaluation de leurs offres techniques et financières, est invité de se rapprochés du siège de l'A.P.C de Bejaia, au plus tard **Trois (03) jours** à compter du premier jour de la publication du présent avis.

LE PRESIDENT